



Le Centre.

CHARTE ETHIQUE

Dernière mise à jour : juillet 2023

*Ce document s'applique aux activités de formation professionnelle
de la société par actions simplifiée MBU UNIVERSAL - LE CENTRE*

I / Objet et champs d'application de la Charte

Objet.

La présente charte a vocation à énoncer :

- la mission que se donne le Centre
- les valeurs phares sur lesquelles il se développe
- ses engagements dans le cadre des formations qu'il dispense

Champs d'application.

Cette charte s'applique à tous les intervenants choisis par le Centre pour vous informer, vous former et/ou vous accompagner dans votre projet de formation.

Elle vise à instaurer et maintenir des conditions de formation et d'apprentissage optimales respectueuses de chacun(e), dans le non jugement et la confidentialité.

Elle a vocation à être annexée aux contrats liant le Centre à ses stagiaires et aux différents intervenants participant à la délivrance et au financement de ses formations.

II / Mission du Centre

Le Centre est animé par l'ensemble des droits humains et libertés fondamentales.

Sa mission est la diffusion d'informations et de formations au soutien de l'épanouissement des personnes et du déploiement du potentiel humain.

III / Valeurs phares du Centre

Les valeurs phares dans le fonctionnement et le déploiement du Centre sont : **La Bienveillance, l'Excellence et l'Engagement.**

Les équipes et les intervenants sont choisis pour leur aptitude à incarner ces valeurs.

Elles dessinent également les choix, les contenus et les modalités de délivrance des actions de formation dispensées.

IV / Engagements du Centre

Sur la base de ses valeurs phares et en tant que professionnel de la formation, le Centre s'engage :

1 - Dans le cadre de son fonctionnement

À faire preuve :

- d'excellence relationnelle
- de réactivité
- d'amélioration continue (mise à niveau continue des contenus, des process, etc.)

2 - Dans le cadre de la création de ses contenus

Le Centre s'engage à respecter les processus suivants :

2.1. Planification et détermination des besoins d'apprentissage

- Proposer des parcours individualisés
- Evaluer le niveau de connaissance à l'entrée en formation
- Définir des objectifs de formation personnalisés
- Attester des acquis en fin de formation

2.2 Conception et délivrance des formations

- Respect du cahier des charges
- Fournir un livret d'accueil
- Fournir un programme et un calendrier détaillés de la formation
- Fournir des supports de formation de qualité, pédagogiques, en format papier ou numérique
- Evaluer l'acquisition des compétences par la réalisation de QCM, test, mise en situation etc.
- Mettre en place un suivi individualisé

2.3. Mesure de la satisfaction globale (donneurs d'ordre, financeurs, équipe et apprenants)

- Évaluer la satisfaction concernant : *la qualité de l'enseignement, du formateur et des supports de formation, le respect des objectifs et du programme, l'évaluation de l'acquisition de connaissance, les modalités logistiques et d'accueil de la formation, suggestions d'axes d'amélioration ...*
- Evaluer l'efficacité de la formation : *attentes satisfaites ou non, possibilité ou non de mettre en application, contenu et modalités adaptées etc..*

2.4. Amélioration continue

- Prise en compte des évaluations et des suggestions recueillies

- Travail (en groupe si la présence d'une équipe le permet) pour l'amélioration continue : étude des échecs, abandons, insatisfactions.
- Formation continue des formateurs

3 - Dans le cadre de la dispense de ses formations

Le Centre s'engage sur les points suivants :

3.1. Déontologie et éthique professionnelle

- Respect de la personne, des valeurs humaines et plus particulièrement :
 - *De l'intégrité et de la dignité de chacun ;*
 - *De la liberté de croyances et de religions ;*
 - *De la confidentialité des informations échangées.*
- Respect du principe de non-discrimination
- Respect des valeurs et usages de la profession de formateur
- Respect de la législation en vigueur

3.2. Relation avec les clients

- Etablir et signer un contrat ou une convention, préalablement à toute prestation de formation, précisant clairement les objectifs de la formation, les modalités de prestations et les rémunérations prévues, ainsi que les conditions d'intervention en cas de sous-traitance ou co-traitance.
- Proposer des prestations en cohérence avec ses compétences et sa disponibilité.
- Fournir préalablement les renseignements exacts sur sa formation, ses compétences professionnelles et ses spécialisations (CV du formateur).
- Exercer la prestation dans l'intérêt commun du client et des bénéficiaires des actions de formation, en mettant en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs contractualisés.
- Informer, dans les meilleurs délais, le client et/ou le bénéficiaire de tout élément risquant d'entraver l'atteinte des objectifs pédagogiques ou le bon déroulement des actions de formation.

- Respecter du principe de neutralité et de confidentialité des informations concernant le client et les bénéficiaires.
- Mettre tout en œuvre, dans la mesure du raisonnable et du possible, pour garantir la satisfaction du client et des bénéficiaires.
- Rester neutre par rapport aux jeux d'influence chez son client et n'exprimer aucun jugement sur son client auprès des bénéficiaires des actions.
- Respecter la culture de l'organisation cliente.

3.3. Relations avec les bénéficiaires des actions de formation

- Inscrire ses actions de formation dans le respect des critères de qualité émis par la profession et l'Etat.
- Garantir aux stagiaires la confidentialité absolue des propos tenus, écrits ou comportements, sauf s'ils présentent des risques pour l'action.
- Garantir une posture professionnelle et le respect des principes d'éthique professionnelle.
- S'interdire tout abus d'autorité ou de pouvoir lié à sa position et ne pas subordonner l'intérêt de ses clients et/ou des bénéficiaires à ses propres intérêts.
- Ne pas outrepasser son rôle et se garder de toute dérive d'ordre psychologique ou à prétention thérapeutique.
- S'interdire tout prosélytisme, approche sectaire et manipulation mentale.
- Favoriser chez les apprenants :
 - *Le respect de leur rythme d'apprentissage et plus généralement de leur rythme d'évolution ;*
 - *La confiance nécessaire à l'apprentissage et la transposition des savoirs dans le milieu professionnel ;*
 - *L'appropriation pleine et entière des savoirs et protocoles transmis ;*
 - *La liberté d'être soi et de pouvoir faire à sa manière ;*
 - *L'autonomie dans l'exercice et la pratique des enseignements transmis.*

3.4. Respect du cadre légal et réglementaire

- Connaître et appliquer les lois et règlements pour les actions de formation professionnelle continue, et se tenir informé.e de leur évolution.
- Être en règle avec toute obligation légale et fiscale.
- N'accepter aucune rémunération illicite.

- Citer ses sources et respecter la propriété intellectuelle.
- Connaître et appliquer les règles en vigueur dans sa profession.

3.5. Choix des formateurs et des intervenants

Le Centre s'engage à sélectionner des personnes aspirant sincèrement à incarner les valeurs reproduites dans cette Charte et capable de respecter les engagements énoncés.